

République française

Département de l'Aisne

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE LAON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/10/2024 002-210204756-20241001-DE_2024_013-DE

COMMUNE DE MONTAIGU

Séance du 01 octobre 2024

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 27/09/2024

Présents : 6

L'an deux mille vingt-quatre et le premier octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Caroline MITOUART

Votants : 10

Pour : 10

Présents : Caroline MITOUART, Aymeric COLAS, Benoît BENSCH, Freddy BESSE, Morgan BOURDON, Monique DE BROUWER

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Alexandre PRESTAIL par Freddy BESSE, Matthieu DEBLED par Aymeric COLAS, Grégory HAVEL par Morgan BOURDON, Brigitte GONON par Monique DE BROUWER

Excusés :

Absents : Cindy DELAPLACE, Thomas HOUDELETTE, David MASCRET

Secrétaire de séance : Monique DE BROUWER

Objet : Budget principal : Décisions Modificatives budgétaires - DE_2024_013

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du Conseil Municipal en date du 27/09/2024, cette délibération est prise suite à une seconde convocation du Conseil Municipal dans le cadre de l'article L. 2121-17 du CGCT.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le montant des crédits prévus sur le budget principal en dépenses d'investissement au chapitre 020 "Immobilisations incorporelles" compte 203 "Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion" est insuffisant, et qu'il y a lieu de procéder à la répartition suivante :

Chapitre 020 "Immobilisations incorporelles", compte 203 "Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion" : + 25 000 €

Chapitre 021 "Immobilisations corporelles", compte 2151 "Réseaux de voirie" : - 25 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la décision modificative en dépenses d'investissement afin que le chapitre 020 ne soit plus en dépassement budgétaire.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Caroline MITOUART

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>03</u> / <u>10</u> / <u>2024</u> et publié ou notifié le <u>04</u> / <u>10</u> / <u>2024</u>
--